



CC de la Vôge vers les Rives de la Moselle (Siren : 200000420)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Arches
Arrondissement	Épinal
Département	Vosges
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	06/12/2005
Date d'effet	01/01/2006

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Philippe EYMARD

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	3, rue de la Gare - 88380 - Arches
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	88380 ARCHES
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	15 715
-----------------------------	--------

Densité moyenne 65,02

Périmètre

Nombre total de communes membres : 11

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
88	Arches (218800118)	1 759
88	Archettes (218800126)	1 127
88	Bellefontaine (218800480)	1 061
88	Dinozé (218801348)	611
88	Hadol (218802254)	2 457
88	Jarménil (218802502)	449
88	La Baffe (218800282)	743
88	Pouxoux (218803583)	2 064
88	Raon-aux-Bois (218803716)	1 270
88	Uriménil (218804813)	1 386
88	Xertigny (218805307)	2 788

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 14

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>Etude pour la recherche de nouvelles ressources en eau potable des communes de la communauté de communes</i>
- Assainissement collectif <i>- assainissement collectif : ? collecte, transport et traitement des eaux usées par tout type de réseau unitaire et séparatif ? épuration des eaux usées : création, exploitation et entretien de stations d'épuration ? élimination des boues</i>
- Assainissement non collectif <i>- assainissement non collectif : ? contrôle des systèmes d'assainissement non collectif</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>- Ordures ménagères : tri, collecte, traitement</i>
- Autres actions environnementales <i>- L'étude et la création de circuits pédestres, de randonnées, de pistes cyclables et tout itinéraire d'ordre touristique sont d'intérêt communautaire - L'étude et les travaux d'aménagement, de curage et d'entretien de ruisseaux et de leurs berges sont d'intérêt communautaire Etude et recherche pour l'utilisation de toute énergie renouvelable</i>
Sanitaires et social
- Action sociale
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...) <i>- Etude et actions favorisant la création, le maintien et le développement d'activités économiques lorsqu'elles portent sur plus d'une commune - Etudes et créations de zones d'activités économiques, artisanales, commerciales et/ou industrielles d'intérêt communautaire : toute création de zones de plus d'un hectare est communautaire.</i>

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- *Réflexion, gestion et suivi de la mise en place du Schéma de Cohérence Territoriale en lieu et place des communes permettant l'adhésion et la participation au Syndicat Mixte du SCOT des Vosges Centrales - Elaboration, mise en œuvre, suivi et révision du projet de territoire et du schéma de services - Contractualisation avec le Conseil général des Vosges et le Conseil régional de Lorraine dans le cadre de leur politique de soutien et de partenariat avec les territoires structurés en intercommunalités - Adhésion et participation au Syndicat Mixte du Pays d'Epinal : Cœur des Vosges dans le cadre de sa compétence intéressant l'ensemble des adhérents : 1. le développement économique 2. l'emploi et l'insertion 3. le développement touristique 4. les services à la population et la santé publique*
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie
- *Création, entretien et aménagement de la voirie interne aux zones d'activités d'intérêt communautaire*

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat
- *Mise en œuvre d'une OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat). - Opérations d'aide aux ravalements de façades - Le logement social : la création et la gestion de nouveaux logements sociaux*

Autres

- Autres
- Mise en place de services d'intérêt communautaire à la population : la gestion des crèches Mutualisation et assistance technique aux communes : La communauté de communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle s'engage dans une démarche de mutualisation, favorisant l'efficacité et l'économie avec ou entre ses communes membres mais également avec ses partenaires. Le conseil communautaire fixe le cadre de cette mutualisation. Les modalités de service commun, mise à disposition de personnel, groupement de commande et autres dispositions en faveur de la mutualisation sont régies entre la communauté de communes de la Vôge vers les rives de la Moselle et une, plusieurs ou l'ensemble de ses communes membres, par convention.*

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
88	SM de collecte et de valorisation des déchets ménagers de la région d'Epinal (258801422)	SM fermé	137 844
88	SM du SCOT des Vosges Centrales (258803691)	SM fermé	109 328
88	Syndicat Mixte du Pays d'Epinal - Cœur des Vosges (200048726)	SM fermé	147 277

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)